

COVID-19 : MISE À JOUR D'IRCC SUR LA SOUMISSION DE DEMANDES DE PARRAINAGE DE RÉFUGIÉS

En raison de l'éclosion de la COVID-19, les bureaux d'IRCC ont réduit les services offerts au public, et ce, à compter du 17 mars 2020.

Pour respecter la directive de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, tous les employés du COR-O font du télétravail dans le but de limiter la propagation de la COVID-19.

Compte tenu des perturbations aux activités normales, le COR-O continue à traiter les demandes de parrainage envoyées par **courriel**. Pour éviter les dédoublements, les demandes de parrainage déjà envoyées par la poste ne doivent PAS être soumises à nouveau par courriel. Les demandes envoyées par la poste seront traitées lorsqu'IRCC reprendra ses activités normales.

IRCC encourage donc fortement les répondants à envoyer leurs demandes de parrainage auprès du COR-O **uniquement par courriel**. En raison de la nature changeante de la situation relative à la COVID-19, nous sommes actuellement dans l'impossibilité de fournir de l'information sur les délais de traitement.

Par ailleurs, des ambassades et consulats canadiens ont réduit leurs activités ou ont fermé leurs bureaux jusqu'à nouvel ordre. Comme la situation est en évolution, il pourrait y avoir des retards dans le traitement des demandes, indépendamment du type ou de la catégorie de la demande.

Nous communiquerons avec vous lorsque de plus amples renseignements seront disponibles.

Les présentes instructions sont en vigueur jusqu'à nouvel ordre.